



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER SEINE Réunion du 2 avril 2024

Présent-es :

Equipe d'animation : Florence MATHIEU (coprésidente) ; POURSIN Claire.

Myriem CHAMI ; Evelyne DENYS ; Frédéric GONNAUD ; Philippe LOIRET ; Chantal LOUBARESSSE ; Paola PELLIZZARI ; Muriel SCHEUER.

Présent.es distanciel : Odile BERARDO ; Claire-Aude ELMER ; Nora FAID.

Excusé-es : Christine BRU ; Denise CHARENSOL ; Claude CHARENSOL ; Jean-Michel DAUBOURG ; Mireille DE MUN ; Danièle GRIMAUD ; Michèle HUMBERT (coprésidente) ; Marie HUIGNARD ; Chantal LINKS ; Patrice MIGAULT ; Stéphane MINODIER ; Sylvie RIMSKY ; Marie-Bénédicte SASSI.

Auditeurs : Christophe CASACCA ; William ALAN ; Colin GOUTTE.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, vice-Président de la 7e commission du Conseil de Paris ; Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

Intervention de Christophe CASACCA, invité, président de l'association Défenses et sauvegarde des commerçants et du Marché aux Fleurs Reine Elizabeth II et de William ALAN, avocat-conseil représentant l'association :

Le Président de l'association introduit et donne la parole à leur porte-parole les représentant. Il informe les conseillers des démarches engagées par la Ville de Paris sur le projet de revalorisation du Marché aux fleurs. Il rapporte que, suite au rdv avec le Maire de Paris Centre, les élus référents et les représentants des directions concernées, la Ville de Paris souhaite maintenir l'activité des artisans commerçants du Marché aux fleurs. La volonté commune est de conserver l'esprit populaire avec son modèle économique en gestion publique, la destination de vente à 100% de fleurs et végétaux. L'association, n'ayant pas de garantie de maintien de leurs activités, a fait une contreproposition à la proposition initiale de la Ville de Paris (restaurer le marché (pour 8 millions de travaux). Elle propose de créer une fondation comprenant les acteurs de la ville, les commerçants du Marché aux fleurs et les futurs donateurs. Cette nouvelle entité permettra de garantir le maintien de la destination du marché et les artisans-commerçants en maintenant les loyers actuels.

Le futur projet du Marché aux fleurs prévoit de revaloriser l'existant et les emplacements actuels, de le rendre plus conforme en terme d'accessibilité. L'aménagement global doit être revu afin de faciliter la circulation des usagers et le travail des commerçants ; un aménagement semi piétonnier est envisagé.

Intervention de Paola PELLIZZARI, invitée, représentante de l'association des commerçants de l'Île Saint Louis, Au fil de l'eau :

L'association regroupe des commerçants de l'Île Saint Louis. Le but est de maintenir un lien social fort entre les résidents et les commerçants de l'Île, de promouvoir l'Île auprès des Parisiens. À travers la mise en place de partenariat (Centre Monuments Nationaux, Institut Marie Curie, Comité d'animation Paris 1er ...) et l'organisation tout au long de l'année de divers événements, l'association souhaite rendre plus accessible la culture dans l'île, la rendre plus vivante et plus attractive.

Les conseillers peuvent consulter le site internet : [ACCUEIL | Ile Saint Louis \(illesaintlouis-paris.com\)](https://www.illesaintlouis-paris.com) et les comptes de réseaux sociaux de l'association pour connaître les prochains événements : [Au fil de l'Eau Ile Saint-Louis | Facebook](#), [Association Au Fil de l'Eau \(@illesaintlouis.paris\) · Photos et vidéos Instagram](#).

Elle invite les conseillers à venir aux concerts offerts sur l'île (3 dates programmées en mai) et de participer à la fête organisée en partenariat avec la paroisse de l'île, le week-end du 1er juin (pour inaugurer la fin des travaux de l'église).

Discussion autour de la thématique « l'activité et commerces spécifiques » :

De nombreux échanges ont lieu rapportant les éléments suivants :

- L'existence d'une confusion entre les commerces dit de bouches et les commerces dit de proximité.
- Baisse général des chiffres d'affaires des commerçants dans tout Paris, en partie à cause de la vente sur internet, les livraisons à domicile et les crises successives (COVID, les gilets jaunes...)
- La fermeture de certaines grandes enseignes a été bénéfique pour les petits commerçants de ce secteur.
- Des commerces de proximité manquent par rapport aux besoins des résidents. Par conséquence, le lien social est diminué car il y a moins de rencontre entre les résidents.
- Peu de lien social avec les nouveaux commerçants destinés à une clientèle étrangère.

La Coprésidente fait la lecture d'un courriel, écrit par la représentante des « Terrasses », adressé à la Mairie de Paris Centre et aux élus référents, concernant l'extension des terrasses estivales jusqu'à minuit pendant la période des Jeux Olympiques. Le courriel est resté sans réponse.

La coprésidente propose aux conseillers de voter la question suivante :

Quelles seront les actions mises en place pour le maintien de l'ordre suite à l'autorisation des terrasses nocturnes jusqu'à minuit ? Qui va sécuriser cette période nocturne ? Est-ce que la Police Municipale sera sollicitée pour être plus présente sur les lieux des terrasses nocturnes ? Votée à l'unanimité.

Débat et vote sur l'atelier réalisé aux Arches Citoyennes le 28 mars 2024 :

La coprésidente informe qu'actuellement l'association, les Arches Citoyennes, évalue le projet actuel (les occupations et les activités proposées dans l'ancien siège de l'AP-HP,

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris- avenue Victoria) pour déterminer ce qui va être installé de manière pérenne.

Le Conseil de quartier vote à l'unanimité, les propositions suivantes, à adresser à la Mairie de Paris Centre et aux Arches Citoyennes :

- L'installation d'une bibliothèque culturelle/multilingues comme lieu de rencontre et d'échange regroupant un pôle associatif citoyen à destination d'un public intergénérationnel.
- L'implantation d'un cabinet de santé, à proximité de la bibliothèque, offrant un parcours de santé complet.

Le Conseil de quartier vote contre (dont 1 abstention) le projet d'installer une halte pour les coursiers proposé par l'association.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole afin d'apporter les éléments de réponses aux questions précédemment posées.

Le CQ Seine demande à la Mairie de Paris Centre, quelles sont les motifs de refus pour l'implantation des agrès sportifs dans l'espace public notamment sur le quai Henry IV (initialement première demande du CQ) ? Il précise également avoir constaté, dans l'espace public, des agrès sportifs, appelé « aires de fitness » dans les arrondissement 11^e, 13, 15, 10, 2^e. (cf. [Stades, terrains de sport, aires de fitness... Les - Ville de Paris](#)).

Le Maire de Paris Centre a rendu un avis défavorable pour le lieu proposé car sur ce même espace se trouve le monument en hommage aux six femmes compagnons de la Libération. Par ailleurs, dans la logique du manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne, il y a une volonté de désencombrer l'espace public. C'est pourquoi le Conseil de quartier a été invité à proposer des squares et jardins pour accueillir ce projet.

Le Conseil de quartier n'est pas satisfait de la réponse et souligne le fait qu'il y a 500m d'espace qui permettent d'insérer des agrès sans gêner. Par ailleurs, le Conseil de quartier souligne qu'on ne leur avait dit qu'il n'était pas possible d'insérer des agrès sportifs au niveau des plaques commémoratives. À noter que la plupart des squares, jardins et espaces verts du secteur disposent de plaques.

Suite à cette réponse, le Conseil de quartier vote à l'unanimité la demande suivante : Le Conseil de quartier redemande que le Mairie de Paris Centre réarbitre la proposition d'installer quelques agrès sportifs dans un emplacement dans la zone du quai Henry IV.

Où en est l'instruction du projet BP « [Installer un théâtre pour les enfants dans un square du 4^e](#) » notamment l'installation du théâtre des petits, dans le square Albert Schweitzer, qui n'est toujours pas réalisée ?

Le projet lauréat du Budget Participatif a été livré en début d'année 2022. La Mairie de Paris Centre constate que la page dédiée à ce projet sur le site [décider.paris](#) n'était pas à jour. Elle sera actualisée dans les prochains jours. Une photo du projet finalisée est présentée (voir annexe).

Suite à cette réponse, le Conseil de quartier pose la question suivante : Il y a-t-il une signalétique présente ? Une communication du programme du théâtre ?

Le CQ demande à la Mairie de Paris Centre d'informer les habitants du quartier Seine sur les modifications des espaces publics du secteur ? Et également sur les phases de transformations ? Il a été signalé un manque de communication (affichages) autour des projets publics et de leurs évolutions par rapport au projet initial dans le temps.

Les travaux prévus par la Mairie de Paris Centre sont toujours indiqués dans la Lettre d'Information Travaux de la Mairie. Les conseillers sont invités à s'y abonner pour avoir toutes les informations. En outre, un affichage est présent sur l'espace public lorsqu'il y a des travaux réalisés (sur les grilles d'emprises de chantier). Lorsqu'il s'agit de grands projets d'aménagement, les Conseils de quartier et tous les habitants sont toujours consultés et des réunions publiques sont organisées au fur et à mesure des études afin d'annoncer les modifications du projet. De plus, toutes ces informations sont sur le site de la Mairie de Paris Centre. Concernant les travaux réalisés par des concessionnaires ou autres privés, la Mairie leur exige d'afficher l'objet des travaux et demande également de prévenir en amont les habitants et acteurs du secteur.

Voici le lien vers l'article du site de la Mairie dédié aux travaux à Paris Centre via lequel il est possible de s'inscrire à lettre d'information : [Les travaux et les chantiers de voirie à - Mairie de Paris Centre](#).

Suite à cette réponse, le Conseil de quartier rapporte ne pas avoir pas été concerté sur l'aménagement des pieds d'arbre coté Seine jusqu'à l'Arsenal.

Le CQ demande s'il est possible d'avoir la liste des associations ayant une activité en lien avec le patrimoine ?

- Amis des Tuileries
- Ensemble Patrimonial et environnemental en arts audiovisuels
- Nationale des conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines
- Société d'études numismatiques et archéologiques
- Société d'Histoire et d'archéologie des premiers et deuxième arrondissements
- Guid'z
- Fédération française des conservateurs restaurateurs
- Atelier d'urbanisme des quatre arrondissements du centre de Paris
- Atelier Local d'Urbanisme
- Marais Louvre
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris
- Culture et Patrimoine Paris-Marais
- PAVILLON DE L'ARSENAL Centre d'Information, de Documentation et d'expositions d'urbanisme et d'architecture de Paris et de la métropole parisienne
- ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA RESTAURATION DE LA CHARPENTE BOIS DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS
- 6MCUBE
- SOCIETE DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE DE France

Dans la mesure du possible, la Mairie de Paris Centre peut- elle favoriser le réemploi du mobilier urbain historique (grille, banc etc.) ?

Le mobilier urbain historique (espace public) est-il conservé quand il est enlevé ? Si oui où ?

Les services de voirie recyclent les matériaux et le mobilier urbain. Le centre de maintenance et d'approvisionnement de la Ville de Paris est situé à Bonneuil-sur-Marne (94), c'est le lieu qui traduit en actes l'économie circulaire dans le domaine des travaux publics. En fonction de leur nature et de leur état, les matériaux sont réemployés tels quels après un simple nettoyage – par exemple les pavés mosaïques ou les bordures de trottoirs – ou sont transformés en un nouveau produit après découpe dans les dimensions souhaitées, par exemple des pavés pour zones enherbées. Du mobilier urbain, tel que grilles d'arbres et bancs en bois avec pieds métalliques, est également récupéré et stocké à Bonneuil-sur-Marne avant de repartir pour une seconde vie, après avoir subi un traitement de rénovation pour ces derniers.

Nouvelles questions posées à la Mairie de Paris Centre lors de la séance :

- Quelles seront les actions mises en place pour le maintien de l'ordre suite à l'autorisation des terrasses nocturnes jusqu'à minuit ? Qui va sécuriser cette période nocturne ? Est-ce que la Police Municipale sera sollicitée pour être plus présente sur les lieux des terrasses nocturnes ?
- Qu'est-ce qui est prévu par la Mairie pour accompagner les personnes sans-abris présents sur les quais actuellement et pendant la fermeture des berges ?
- Quelles est la réponse officielle pour le devenir de l'Hôtel-Dieu ? Le lien transmis dans la réponse rapportée le 9 janvier n'était pas le bon.
- Quel est le futur projet dont parle le site de l'APHP ?
- La restauration des bancs historiques, où en est l'instruction du Budget Participatif ?
- Pendant les travaux du Boulevard Henri IV, est-il possible d'accorder aux résidents d'emprunter la voie de bus pour accéder à la rue Jules-Cousin ?

Signalement :

Un membre du conseil signale que les poubelles des rues aux Halles sont débordées les samedis après-midi. Est-ce que le plan de propreté sera révisé pour les Jeux Olympiques ? Il y aura-t-il plus de renfort ?

Des conseillers signalent un manque de communication sur les activités et animations organisées par l'Hôtel de Ville. Le Conseil de quartier suggère que ces événements soient intégrés à la newsletter Paris Centre.

Annexe :

Illustration de la réalisation du projet lauréat du Budget Participatif : [Installer un théâtre pour les enfants dans un square du 4^e »](#)

